

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 27 juin 2019**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 51**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 01/07/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/07/2019  
(accusé de réception du 01/07/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat avec l'école de broderie de Pascal Jaouen**

—————

**Dans le cadre de la grande manifestation « Balades brodées de Pascal Jaouen » du 6 juillet au 22 septembre 2019, la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale sont coorganisatrices de l'exposition ayant lieu à la Maison du Patrimoine et dans la salle d'exposition de la Médiathèque Alain Gérard.**

\*\*\*

Du 6 juillet au 22 septembre 2019, plusieurs événements autour des « Balades brodées de Pascal Jaouen » auront lieu à Quimper. Le Musée départemental breton, la cathédrale Saint-Corentin, la Médiathèque Alain Gérard, la Maison du Patrimoine et bien sûr la Galerie de l'Ecole de Broderie accueilleront les travaux de Pascal Jaouen sous forme de photos, d'ateliers, d'expositions, de conférences pour présenter les costumes traditionnels, tenues contemporaines et tout l'univers de Pascal Jaouen.

La Ville et Quimper Bretagne Occidentale s'associent à cet événement et, pour ce, se font coorganisatrices de l'exposition ayant lieu à la Maison du Patrimoine (gestion ville) et à la Médiathèque Alain Gérard (gestion QBO). Dès lors, une convention de partenariat doit être conclue entre les trois entités.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention de partenariat.